FICHE D'INFORMATIONS CLÉS SUR L'INVESTISSEMENT

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par les autorités compétentes, ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).
L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé. En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

Avertissement sur les risques

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil (*1). Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil (*2).

Le retour sur investissement n'est pas garanti.

Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.
Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

(*1) Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts (JO L 173 du 12.6.2014, p. 149)."
(*2) Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs (JO L 84 du 26.3.1997, p. 22).».

Délai de réflexion précontractuel pour les investisseurs non avertis

Les investisseurs non avertis bénéficient d'un délai de réflexion au cours duquel ils peuvent, à tout moment, retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif sans justification ni encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence à courir au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou manifeste son intérêt, et expire après quatre jours calendaires.

Les investisseurs non avertis peuvent exercer leur droit de retrait durant le délai de réflexion de façon totalement gratuite en indiquant leur volonté par courriel au service client à l'adresse suivante : support@tudigo.co. L'exercice de ce droit marque le fait que vous renoncez définitivement à participer à l'offre de financement participatif en cours.

Aperçu de l'offre de financement participatif

Identifiant de l'offre	969500YTY9O9JJDIED28-000000145
Porteur de projet et nom du projet	HEMERA – HEMERA
Type d'offre et d'instruments financiers	ACTIONS
Montant cible	500 000 € minimum – 1 500 000 € maximum
Date limite (prévisionnelle)	30 septembre 2026

PARTIE A : Informations sur le porteur de projet et sur le projet de financement participatif

a	**Porteur de projet et projet de financement participatif** **Identité :** HEMERA – RCS BORDEAUX 818 141 459, **Forme juridique :** Société par actions simplifiée **Coordonnées : siège social :** 132 rue Fondaudège à Bordeaux (33 000) / **site internet** : https://www.hemera.camp// **formulaire de contact** : https://www.hemera.camp/dites-nous-tout/ **Propriété :** La société est détenue à 52,89% par les fondateurs et à 47,11% par les investisseurs historiques. La société n'est pas contrôlée par une autre société ou n'exerce pas de contrôle sur une autre société. La table de capitalisation actuelle est visible en **Annexe 1** **Direction :** La société est dirigée par la société Saint Florent Participations, Président, représentée par Monsieur Julien Parrou et la société BG INNOVATION, Directeur Général, représentée par Monsieur Benoit Droulin. La société est dirigée par un conseil d'administration composé au maximum de neuf (9) membres. Pour le cas dans lequel la souscription du véhicule d'investissement Tudigo serait au moins égale à 900.000 euros (prime d'émission incluse) dans le cadre de la présente offre, il est entendu qu'une place au conseil d'administration lui serait réservée. Les termes et conditions de l'investissement précisent ce point et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration. Pour plus d'information sur la structuration de l'opération, consultez la partie E de la présente FICI.
b	**Responsabilité des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement** Le porteur de projet déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ni n'est manifestement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de l'élaboration de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement.

	Le personne responsable de la présente FICI est Monsieur Julien Parrou agissant en qualité de représentant légal de la société SAINT FLORENT PARTICIPATIONS, Président de la société Héméra. La déclaration de Monsieur Julien Parrou, par laquelle il assume la responsabilité des informations figurant dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement au titre de l'article 23, paragraphe 9, du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil*, est jointe en **Annexe 2**.
c	**Principales activités du porteur de projet ; produits ou services proposés par le porteur de projet** Héméra identifie, transforme et exploite des bâtiments de caractère en espaces de travail hybrides haut de gamme, combinant bureaux privatifs, coworking, événementiel et restauration, avec des contrats 100 % flexibles (courts et sans engagement).
d	**Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet** - Bilan au 31 décembre 2025 Les investisseurs entreront au capital du véhicule d'investissement suivant : TUDI HOLDING 163 (RCS BORDEAUX 993038587), constitué spécifiquement afin de permettre le regroupement des investisseurs régulièrement inscrits sur la plateforme www.tudigo.co qui souhaiteraient participer à la présente offre de financement participatif. La société a clôturé son premier exercice social au 30 juin 2025, en conséquence les états financiers de l'entité ad hoc ne sont pas disponibles. Depuis sa constitution, la société n'a aucune activité et n'a acquis aucune participation. En cas de réalisation de l'offre, son objet social exclusif résidera en la détention et la gestion de la participation Hemera.
e	**Chiffres et ratios financiers clés du porteur de projet au cours des trois dernières années** **Le chiffre d'affaires :** • CA 2023 : 2 723 031 € • CA 2024 : 3 459 181 € • CA 2025 : 5 018 437 € **Le résultat net comptable :** • 2023 : 20 469 € • 2024 : 4 227 € • 2025 : (135 071) € **Le total du bilan :** • 2023 : 3 066 111 € • 2024 : 4 744 361 € • 2025 : 6 375 318 € **Le résultat d'exploitation :** • 2023 : 6 476 € • 2024 : 29 456 € • 2025 : (81 682) € **Total des dettes financières :** • 2023 : 384 616 € • 2024 : 285 282 € • 2025 : 1 209 624 **Les capitaux propres :** • 2023 : 2 041 812 € • 2024 : 3 546 039 € • 2025 : 3 410 346 € **Le ratio dettes financières/capitaux propres :** • 2023 : 0,18 • 2024 : 0,08 • 2025 : 0,35 **Disponibilités :** • 2023 : 427 538 € • 2024 : 377 384 € • 2025 : 495 773 €
f	**Description du projet de financement participatif** HEMERA réalise une opération de financement participatif en actions d'un montant minimum de 500 000 euros et maximum de 1 500 000 euros. La répartition du montant total des fonds sera le suivant : • **Ouverture des nouveaux sites** : financement des 5 prochaines ouvertures de sites, travaux de finition et d'adaptation des espaces, aménagements et équipements des espaces de travail aux standards Hemera (57%) • **Accompagnement financier de la phase de développement commercial** : couverture des charges fixes durant la phase de commercialisation de chaque nouveau site, réserve de trésorerie destinée à sécuriser l'exploitation courante sur les 12 premiers mois de chaque ouverture (43%)

PARTIE B : Principales caractéristiques du processus de financement participatif et conditions de la mobilisation des capitaux

a) **Montant cible minimal de capitaux à lever**
500 000 euros (hors frais investisseurs)

Le nombre d'offres (publiques ou non) ayant déjà été conduites à leur terme par le porteur de projet ou le prestataire de services de financement participatif pour ce projet de financement participatif
Néant

Type d'offre et d'instruments proposé	Date d'achèvement (prévisionnel), i.e. augmentation de capital de la société HEMERA	Montant levé	Autres informations pertinentes, le cas échéant
Augmentation de capital : actions ordinaires	31 octobre 2026	De 500 000 € à 1 500 000 €	Actions ordinaires au prix de 40€ chacune dont 1 € de valeur nominale.

b)	**Date limite (prévisionnelle) pour atteindre le montant minimum de capitaux à lever :** 30 septembre 2026
c)	**Informations sur les conséquences si le montant de 500 000 € n'est pas levé avant la date limite** La non atteinte du montant plancher avant la date limite marque l'arrêt du projet, ce dont les investisseurs seront notifiés par courriel par le prestataire de services de financement participatif. En cas d'échec de l'opération, les investisseurs reçoivent un mail les informant du remboursement prochain de leur investissement et de la procédure à suivre : le remboursement est opéré sur le porte-monnaie électronique de l'investisseur (WALLET) ouvert dans les livres de prestataire de services de paiement LEMONWAY. L'investisseur peut ensuite décider de reverser les fonds sur le compte de son choix. Les investisseurs n'assumeront aucun frais ou dépenses du fait que l'offre n'a pas atteint le montant ciblé.
d)	**Montant maximal de l'offre** 1 500 000 € (hors frais investisseurs)
e)	**Montant des fonds propres engagés par le porteur de projet dans le projet de financement participatif** Néant
f)	**Modification de la composition du capital du porteur de projet en rapport avec l'offre de financement participatif** Le capital social de la société est intégralement libéré. Le capital social de la société est composé de deux catégories d'actions différentes dont 50 361 actions ordinaires détenues par les fondateurs et 87 500 actions de préférence détenues par les investisseurs historiques. Chaque action donne droit à une voix et les droits préférentiels attachés aux actions de préférence sont détaillés au sein des termes et conditions de l'offre. **Le véhicule d'investissement Tudigo souscrira uniquement des actions ordinaires et ne sera pas bénéficiaire des droits préférentiels attachés aux actions de préférence.** La société a par ailleurs émis des valeurs mobilières donnant accès à son capital social représentant ensemble avant réalisation de l'offre une augmentation de capital social potentielle maximum de 2,20%. Le tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la société post réalisation de l'opération est accessible en **Annexe 3**.

PARTIE C : Facteurs de risque

Type 1 — Risque lié au projet

Risques financiers : La rentabilité de chaque site dépend fortement de l'atteinte rapide d'un taux de remplissage élevé, avec un objectif de 90 % en phase de lancement. Tout retard dans la commercialisation se traduit mécaniquement par une dégradation de la profitabilité du site. Par ailleurs, l'ouverture de nouveaux espaces implique des investissements significatifs en mobilier et en aménagements. L'historique d'exploitation apparaît rassurant reflétant l'ouverture de sites ayant atteint leur taux de remplissage cible, sans aucune fermeture à ce jour. **Attention, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

Risques opérationnels : Héméra opère un modèle multi-activités combinant coworking, événementiel et restauration, déployé sur des sites géographiquement dispersés. Cette complexité opérationnelle génère un risque d'exécution réel. Celui-ci est particulièrement marqué lors des phases d'ouverture, durant lesquelles l'équipe doit gérer simultanément le lancement de nouveaux sites et l'exploitation des espaces existants. Néanmoins, l'organisation est aujourd'hui dimensionnée pour ouvrir entre 2 et 3 sites par an et piloter jusqu'à 15 à 16 sites en exploitation, sans renforcement immédiat des équipes. Par ailleurs, l'autonomie opérationnelle des sites est désormais assurée, sans intervention quotidienne des fondateurs. **Attention, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

Type 2 — Risque lié au secteur

Risques du marché : Le modèle d'Héméra repose sur sa capacité à accéder de manière continue à des actifs immobiliers premium, idéalement situés en centre-ville, au sein de territoires dynamiques de Nouvelle-Aquitaine. Cette dépendance au marché immobilier constitue le principal risque du dossier : une tension sur l'offre foncière, une hausse des prix d'acquisition ou un durcissement des conditions de financement pourraient ralentir significativement le déploiement du réseau. Néanmoins, Héméra s'appuie sur un réseau de sourcing confidentiel mature, alimenté par des relations établies avec les collectivités locales, agences de développement économique, brokers, foncières et la Caisse des Dépôts, générant un flux régulier de 1 à 3 opportunités par semaine. Par ailleurs, le pipeline est d'ores et déjà partiellement sécurisé, avec des ouvertures prévues à Cognac (printemps 2026) et Angoulême (bail signé, ouverture décembre 2027). **Attention, les performances passées ne préjugent pas des performances futures, le risque est présenté sur la base d'éléments prévisionnels futurs non garantis.**

Le secteur d'activité de la Société appartient à la **section I « Hébergement et restauration »,** division 55, groupe 55.9, classe 55.90 selon la nomenclature visée à l'article 2, paragraphe 1, point a), du règlement (CE) no 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil (5).

Type 3 — Risque de défaut

Le porteur de projet pourrait se retrouver en état de cessation des paiements et en conséquence faire l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, cela entrainerait la perte des investissements réalisés.

Ce risque de défaut peut être causé par divers facteurs, notamment :

a) une (profonde) modification du contexte macroéconomique ;
b) une mauvaise gestion ;
c) de la fraude ;
d) l'inadéquation des financements par rapport à l'objectif commercial ;
e) l'échec d'un lancement de produit ;
f) une trésorerie insuffisante.

Type 4 — Risque de baisse, de retard ou d'absence de retour sur investissement

La valorisation de la société HEMERA retenue dans le cadre de l'opération de financement participatif repose (i) sur l'application de multiples de marché classiques (réalisés sur l'EBE prévisionnel de la Société en 2031) appliqués à des chiffres projetés dans le cadre de la réalisation du business plan établi par la société, et (ii) sur l'analyse d'un échantillon de transactions comparables afférentes à des sociétés dont la taille et l'activité sont comparables à la société HEMERA.

Les méthodes de valorisation retenues (i) prenant en compte des éléments prévisionnels futurs et donc hypothétiques, (ii) et se fondant sur des transactions réalisées à des prix qui ne se maintiendront potentiellement pas dans le futur, peuvent conduire les investisseurs à acheter des actions à un prix initial trop élevé, en conséquence le potentiel de rendement présenté ne pourrait potentiellement jamais être atteint, le prix de revente dépendant notamment de la capacité de la société à atteindre les objectifs présentés.

Il est également probable que la société fasse l'objet d'une procédure applicable aux entreprises en difficultés, ce qui peut amener la société jusqu'à la liquidation judiciaire. Dans ce cas, l'investisseur pourrait subir une perte totale du capital investi et constater en conséquence une absence totale de retour sur investissement.

Type 5 — Risque de défaillance de la plateforme

La plateforme www.tudigo.co est exploitée par la société TUDIGO, société par actions simplifiée au capital de 278.194,86 euros, dont le siège social est situé au 37 rue Thiac à Bordeaux (33 000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 788 438 406, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de prestataire de services de financement participatif. La société TUDIGO pourrait connaitre d'importante difficultés, en conséquence cette dernière pourrait faire l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire et ne pas être en mesure d'assurer le suivi de l'investissement jusqu'à la sortie définitive et totale des investisseurs. Dans de telles circonstances, la procédure de gestion extinctive établie par TUDIGO sera mise en application, cette procédure est accessible directement sur la plateforme www.tudigo.co. La société TUDIGO pourrait ne plus être en mesure de vérifier la bonne application du pacte HEMERA et les termes et conditions de l'investissement pourraient de plus être respectés.

Type 6 — Risque d'illiquidité de l'investissement

Les actions à émettre par la société HEMERA sont des actions ordinaires non cotées dont la revente n'est aucunement garantie. Les actions ne seront pas admises sur un système multilatéral de négociations et ne sont pas inscrites en bourse. La durée de l'investissement cible est estimée à 5 ans, toutefois il est très possible que la sortie des investisseurs (revente des actions) intervienne à une date ultérieure. Il est prescrit de n'investir que des sommes dont l'investisseur n'aura pas besoin sur le long terme.

Type 7 — Autres risques

L'activité réalisée par la société pourrait péricliter en raison de l'adoption de nouvelles loi la rendant illicite.

PARTIE D : Informations relatives à l'offre de valeurs mobilières

a)	**Montant total et types de valeurs mobilières proposées par HEMERA** i) Catégorie d'actions : actions ordinaires, étant précisé que le capital social est composé de 50.361 actions ordinaires ainsi que 87.500 actions de préférence. ii) Nombre maximal d'actions à émettre : 37 500 actions, dont 37 500 seront réservées à la souscription du véhicule d'investissement Tudigo iii) Rang relatif aux actions en cas d'insolvabilité : en cas de défaut de la société HEMERA, le véhicule Tudigo sera le dernier à être dédommagé dans le cadre de la procédure. Les différents rangs de créanciers de la société seront les suivants : • Rang 1 : créanciers superprivilégiés (salariés, état, URSSAFF et TVA, etc.) • Rang 2 : créanciers titulaires de sûretés • Rang 3 : créanciers non titulaires de sûretés • Rang 4 : actionnaires (dont le véhicule d'investissement Tudigo donc les investisseurs)
b)	**Prix de souscription** Les actions seront émises par la société HEMERA a un prix de 40 euros par action dont 1 euro de valeur nominale et 39 euros de prime d'émission. Le véhicule d'investissement émettra des actions au prix de 1 euro chacune, prix correspondant à la valeur nominale d'une action du véhicule. Les investisseurs deviendront actionnaires du véhicule d'investissement qui souscrira ensuite aux actions à émettre par la société HEMERA. Le schéma de l'investissement est disponible en **Annexe 4**.
c)	**Non acceptation des surs-souscriptions** **Modalités de restitution du montant de la souscription en cas de sursouscription ou de non-réalisation de l'offre** Afin d'éviter la sursouscription, les souscriptions sont bloquées à l'atteinte du montant maximal de souscription sur la base de la signature des bulletins (et non du paiement) sur la règle du premier arrivé, premier servi.

	L'investisseur dispose de 7 jours pour réaliser le versement des fonds. À l'issue de ces 7 jours, si le paiement n'a pas été effectué, les valeurs mobilières sont à nouveau disponibles à la souscription par un autre investisseur. Les déçus qui n'avaient pas pu participer à l'opération mais avaient manifesté leur intérêt sont alors prévenus de la possibilité de souscrire pour le montant restant disponible. Le statut du paiement est automatiquement mis à jour par communication entre la plateforme Tudigo et Lemonway via l'API Lemonway qui remonte la donnée relative à la réception des fonds pour une souscription donnée.
d)	**Conditions de souscription et de paiement** La société Tudigo utilise les services du prestataire de signature électronique « Yousign » qui permettent aux investisseurs de signer de manière électronique les bulletins de souscription. Les souscriptions sont non révocables avant la clôture de l'offre (hors délai pendant lequel l'investisseur peut exercer son droit de retrait). Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre : Bulletin de souscription. L'investisseur pour libérer le montant de sa souscription dispose d'un délai de 7 jours pour réaliser le versement des fonds à compter de la signature du bulletin de souscription. Le paiement sera effectué via la plateforme Tudigo qui communique les informations automatiquement au prestataire de paiement Lemonway chargé de recueillir les fonds et d'en vérifier l'origine. Les paiements peuvent être réalisés par carte bancaire ou virement sur le wallet (porte-monnaie électronique) de l'investisseur. Les souscriptions pour lesquelles le paiement n'a pas été perçues dans un délai de 7 jours sont annulées.
e)	**Conservation et livraison des actions aux investisseurs** Tudigo ne fournit pas de services de conservation d'actifs.
f)	**Informations concernant la garantie ou la sûreté garantissant l'investissement (le cas échéant)** Aucune sûreté ou garantie n'est octroyée au titre de l'investissement.
g)	**Information concernant un engagement ferme de rachat des actions (le cas échéant)** **Description de l'accord de rachat** Néant **Délai de rachat** Néant

PARTIE E : INTERPOSITION D'UNE ENTITÉ AD HOC ENTRE LES INVESTISSEURS ET HEMERA – DROITS DES INVESTISSEURS TUDIGO

a)	**Une entité ad hoc s'interpose-t-elle entre le porteur de projet et l'investisseur ?** Oui
b)	**Coordonnées de l'entité ad hoc** **SOCIETE TUDI HOLDING 163** Société par actions simplifiée à capital variable, au capital minimum d'un (1) euro. Siège social : 37 rue Thiac à Bordeaux (33 000), RCS BORDEAUX 993 038 587 Les investisseurs sont invités à accéder aux documents suivants : - Statuts de l'entité ad hoc
c)	**Principaux droits attachés aux actions de l'entité ad hoc** i) Les actions donneront le droit à l'investisseur de participer aux assemblées générales des actionnaires de l'entité ad hoc, l'investisseur pourra prendre part aux votes afférents aux différentes décisions qui seront soumises aux actionnaires. Une action donne droit à une voix, si j'achète 100 actions sur un total de 500.000 actions, j'aurai donc 100 voix sur les 500.000 voix attachées aux actions composant le capital social de l'entité ad hoc (**article 24 des statuts**) ; ii) Les investisseurs pourront consulter les documents nécessaires à la prise de décision au moment de l'envoi des convocations aux assemblées générales ou de l'initiation d'une consultation écrite (**article 23 des statuts**). Les investisseurs pourront consulter l'intégralité des documents sociaux via leur espace actionnaire accessible via leur compte investisseur Tudigo. iii) En cas d'augmentation de capital social ultérieure à l'entrée au capital de l'investisseur, les investisseurs bénéficieront du droit d'acheter en priorité un nombre d'actions nouvelles N pour conserver un pourcentage de détention capitalistique équivalent à celui détenu avant la réalisation de la nouvelle augmentation de capital (droit préférentiel de souscription légal). iv) En cas de dissolution de l'entité ad hoc, les investisseurs, si des sommes sont distribuables après remboursement du capital investi, bénéficieront du droit de percevoir un pourcentage des sommes distribuables équivalent à leur taux de détention capitalistique (**article 31 des statuts**). En cas de réalisation d'un plus-value supérieure à 1,2 fois le montant investi le montant de la plus-value supérieur à 1,2 fois le montant investi sera distribué, à hauteur de 80% dudit montant entre les investisseurs au prorata de leur détention capitalistique (**article 31.2 des statuts**). Les 20% restant seront distribués au bénéfice de Tudigo Holding aux termes des droits attachés à l'action de préférence détenu par ses soins détaillés en **Annexe 1** des statuts.

PARTIE F : DROITS DU VÉHICULE D'INVESTISSEMENT TUDIGO ET NON DES INVESTISSEURS INDIVIDUELLEMENT

a)	**Principaux droits attachés aux actions de HEMERA :** i) **Droits dans les bénéfices et sur l'actif social** : toute action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'il représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation (**article 16 des statuts**). Les droits préférentiels attachés aux actions de préférence, impactant la part revenant aux titulaires d'actions ordinaires, sont détaillés à **l'article 11 des statuts** « *Avantages Particuliers* » ainsi qu'au sein des termes et conditions de l'investissement. ii) **Droit de vote** : le droit de vote attaché aux actions de capital est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix (**article 16 des statuts**). iii) **Droit de préemption** : chaque associé (dont le véhicule d'investissement Tudigo) s'engage, en cas de projet de transfert de titres de la société au bénéfice d'un associé ou d'un tiers au pacte, à consentir aux autres associés un droit de préemption sur les titres dont le transfert est envisagé. iv) **Droit de sortie conjointe totale** : en cas de transfert par un ou plusieurs associés de la société à un tiers entraînant un changement de contrôle au sens des dispositions de l'article 233-3 du Code de commerce, et sous réserve que ce transfert ait été préalablement soumis au droit de préemption sans que celui-ci n'ait été exercé, les investisseurs (dont la société TUDI HOLDING 163) disposeront d'un droit de cession conjointe totale leur permettant de céder la totalité de leurs titres d'Héméra (mais non une partie seulement) à l'acquéreur offrant aux mêmes conditions. v) **Anti-dilution** : chaque associé bénéficie du droit au maintien de son niveau de participation dans la société en cas d'émission de nouveaux titres. Le droit anti-dilution ne s'applique pas à l'émission d'options à des salariés ou dirigeants de la société ou de ses filiales et des actions qui seraient émises dans le cadre d'une fusion ou afin de rémunérer une acquisition. vi) **Horizon de liquidité** : **Rendez-vous** : Les associés s'engagent à se réunir au plus tard le 31 août 2026 afin d'étudier des solutions permettant aux investisseurs (dont la TUDI HOLDING 163) de procéder à la cession de leurs titres Héméra (cession aux fondateurs, rachat par un tiers, rachat par la société, etc.). Cette date pouvant naturellement être prorogée en cas de besoin. **Introduction en bourse** : les associés étudieront les conditions d'une introduction en bourse dans la mesure où les conditions de marché et la situation de la société Héméra l'autoriseront. En cas d'introduction en bourse, chaque associé (dont la TUDI HOLDING 163) s'engage à adhérer à tout engagement de conservation de ses actions raisonnable qui pourrait être demandé par les autorités de marché ou les établissements introducteurs en concertation avec le président de la société Héméra. **Mandat de vente** : en l'absence d'introduction en bourse ou de liquidité il est convenu que, tout investisseur (dont la TUDI HOLDING 163) aura la faculté d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'une liquidité et en concertation avec

les fondateurs, et d'initier un tel processus de liquidité pour ses titres.

Les investisseurs peuvent prendre connaissance des termes et conditions de l'investissement proposé par HEMERA en consultant les documents suivants :

- Statuts de la SAS HEMERA
- Termes et Conditions de l'investissement

b) et c)

Restrictions auxquelles sont soumis les actions et restrictions sur le transfert des actions.
Sortie forcée – Option d'achat : Dès lors qu'une partie au associé ou un tiers, agissant seul(e) ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce viendrait à faire une offre d'achat portant sur 100% du capital et des droits de vote de la société Héméra au jour de l'offre, et que des associés d'Héméra détenant ensemble plus de 60% du capital et des droits de vote de la société au jour de l'offre viendraient à accepter cette offre, alors les autres associés (dont potentiellement la TUDI HOLDING 163) seront contraintes de céder l'intégralité de leurs titres d'Héméra à l'acquéreur.

d)

Possibilité pour l'investisseur de sortir de l'investissement
Les reventes ultérieures ne pourront pas être réalisées de manière totalement libre mais seront susceptibles de se voir appliquer des conditions très strictes prévues par des dispositions du code monétaire et financier, du règlement général de l'AMF et du Règlement [UE] 2020/1503.
En effet, la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi souscrits ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.

e)

Pour les instruments de capitaux propres, répartition du capital et des droits de vote avant et après l'augmentation de capital résultant de l'offre (en supposant que toutes les actions seront souscrites)

Répartition du capital avant réalisation de l'opération :

Actionnaires	Actions	Nominal	Prime d'Emission	Valeur d'une Action	Valeur	% détention
Fondateurs						
SAINT FLORENTIN PARTICIPATIONS (Julien Parrou)	50 980	1,00 €	39,00 €	40,00 €	2 039 185,21 €	36,98%
Brice Thebaud	500	1,00 €	39,00 €	40,00 €	19 999,85 €	0,36%
Benoit Droulin	12 111	1,00 €	39,00 €	40,00 €	484 436,49 €	8,78%
Grégory Lefort	9 325	1,00 €	39,00 €	40,00 €	372 997,29 €	6,76%
Sous-total Fondateurs	***72 916***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***372 997,29 €***	***52,89%***
Investisseurs Historiques - Titulaires ADP						
Théophraste	5 000	1,00 €	39,00 €	40,00 €	199 998,55 €	3,63%
CIC	5 000	1,00 €	39,00 €	40,00 €	199 998,55 €	3,63%
Expanso (Groupe Caisse d'Epargne)	19 643	1,00 €	39,00 €	40,00 €	785 714,30 €	14,25%
Crédit Mutuel Arkéa	10 302	1,00 €	39,00 €	40,00 €	412 077,01 €	7,47%
BPI	25 000	1,00 €	39,00 €	40,00 €	999 992,75 €	18,13%
Sous-total Investisseurs Historiques	***64 945***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***399 997,10 €***	***47,11%***
ESOP	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00%
ESOP	***0***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***0,00 €***	***0,00%***
TOTAL	***137 861***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***772 994,39 €***	***100,00%***

Répartition du capital après réalisation de l'opération :

Actionnaires	Actions	Nominal	Prime d'Emission	Valeur d'une Action	Valeur	% détention
Fondateurs						
SAINT FLORENTIN PARTICIPATIONS (Julien	50 980	1,00 €	39,00 €	40,00 €	2 039 185,21 €	29,07%
Brice Thebaud	500	1,00 €	39,00 €	40,00 €	19 999,85 €	0,29%
Benoit Droulin	12 111	1,00 €	39,00 €	40,00 €	484 436,49 €	6,91%
Grégory Lefort	9 325	1,00 €	39,00 €	40,00 €	372 997,29 €	5,32%
Sous-total Fondateurs	***72 916***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***2 916 618,84 €***	***41,58%***
Investisseurs Historiques - Titulaires ADP						
Théophraste	5 000	1,00 €	39,00 €	40,00 €	199 998,55 €	2,85%
CIC	5 000	1,00 €	39,00 €	40,00 €	199 998,55 €	2,85%
Expanso (Groupe Caisse d'Epargne)	19 643	1,00 €	39,00 €	40,00 €	785 714,30 €	11,20%
Crédit Mutuel Arkéa	10 302	1,00 €	39,00 €	40,00 €	412 077,01 €	5,87%
BPI	25 000	1,00 €	39,00 €	40,00 €	999 992,75 €	14,26%
Sous-tota Investisseurs Historiques	***64 945***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***399 997,10 €***	***37,04%***
ESOP	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00%
ESOP	***0***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***0,00 €***	***0,00%***
Investisseurs						
Co-Investisseurs	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00%
SPV TUDIGO	37 500	1,00 €	39,00 €	40,00 €	1 499 989,12 €	21,38%
Sous-total Investisseurs	***37 500***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***1 499 989,12 €***	***21,38%***
TOTAL GENERAL	***175 361***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***4 816 605,06 €***	***100%***

Chaque action donne droit à une voix. Les détails de la table de capitalisation réalisée sur une base pleinement diluée sont accessibles en **Annexe 3**.

Il n'existe pas d'action non représentative du capital émise en contrepartie d'apports en industrie.

PARTIE H : FRAIS, INFORMATIONS ET RECOURS

a) **Frais imputés à l'investisseur et coûts supportés par celui-ci en relation avec l'investissement**
Lorsque des montants en euros et des pourcentages sont indiqués, ils sont calculés pour un investissement hypothétique de 10 000 EUR et sur une base annuelle.

Frais, charges et autres coûts		En euros	En % du montant total de l'investissement ou des produits de l'investissement	Exemples (non exhaustifs)
Ponctuels	Coûts d'entrée prélevés par la plateforme ou l'émetteur	250€	2.5%	Selon le montant investi, les frais de souscriptions seront les suivants pour toute opération en actions accessible via la plateforme www.tudigo.co : - 5% en cas d'investissement inférieur à 5.000 € - 4% en cas d'investissement supérieur à 5.000€ - 2.5% en cas d'investissement supérieur à 10.000 € - 1% en cas d'investissement supérieur à 25.000€ - 0.1% en cas d'investissement supérieur à 50.000 € Aucun frais de souscription ne sera du par les investisseurs participant à l'offre pendant les 7 premiers jours suivants l'ouverture des souscriptions, quel que soit le montant investi.
	Coûts de sortie prélevé par la plateforme ou l'émetteur	0€	0 %	Au moment de la sortie de l'investisseur (rachat de ses actions) ou du remboursement des obligations l'investisseur selon sa situation sera amené à supporter soit une imposition à l'IR ou une imposition à l'IS sur une éventuelle plus-value de cession, un éventuel boni de liquidation, la distribution d'éventuelles dividendes et la perceptions d'éventuels intérêts. En cas de revente ultérieure de ses actions, l'investisseur personne physique résidente fiscale française doit anticiper le paiement de la flat tax de 31,4% (12,8% d'IR et 18,6% de CSG CRDS) applicable à une éventuelle plus-value de cession et des droits d'enregistrement qui seront dus à l'administration fiscale à hauteur 0,1% du prix de cession. Plus d'informations sont accessibles via le lien suivant https://www.impots.gouv.fr/professionnel/cession-de-droits-sociaux. Le droit d'enregistrement minimum dû est de 25 euros. L'investisseur peut trouver toutes les informations nécessaires sur le site bofip.impôts.gouv.fr via la référence suivante : BOI-ENR-DMTOM-40-10-10.
Récurrents et fonctionnels	Frais de suivi de la participation	500€	5%	Les coûts supportés par l'investisseur durant la période de détention du produit permettent de financer certains frais supportés par Tudigo, tels que le suivi de la participation, la production de reportings trimestriels, les fais comptables, administratifs et juridiques du SPV ou encore le suivi des processus de sortie. Le montant de ces frais représente pour l'investisseur, 1% par an du montant qu'il a investi sur le projet concerné. Ces frais sont provisionnés sur 5 ans et sont payables au moment de la souscription, en une fois. Dans l'hypothèse où la période de détention du

					produit serait inférieure à 5 ans en raison du débouclage anticipé de l'investissement (avant 5 ans), les frais seront remboursés à l'investisseur en conséquence.
	Access oires	Commissions liées aux résultats/ Intéresse- ment différé (carried éventuel) Carried de 20% avec hurdle rate de 1,2 x le montant investi)	1 600€	20%	TUDIGO HOLDING (société détenant 70% du capital de TUDIGO) se rémunère à hauteur d'un carried correspondant à 20% du produit de cession, des dividendes versées ou du boni de liquidation sous réserve que les investisseurs aient réalisé un multiple net de 1,2 fois le montant investi. Ce cas est traité dans la politique de gestion des conflits d'intérêts accessibles ICI. Par exemple, si j'investi 10.000 euros (hors frais Tudigo, non réinvestis au capital de l'émetteur), et que mon retour sur investissement total est de 20.000 euros, voilà comment sera réparti le produit de l'investissement : - 10.0000 euros sont reversés à l'investisseur - 2.000 euros de plus-value correspondant à 1,2 fois le montant investi sont versés à l'investisseur - 6.400 euros sur les 8.000 euros de produit restant sont versés à l'investisseur et 1.600 euros sont versés à Tudigo en rémunération du suivi de l'investissement.
	Frais de fonctionnement non récurrents	Autres frais accessoires	200€	2%	2% de frais sont prélevés sur l'investissement et conservés sur le compte courant du véhicule pendant la durée de l'investissement. Ces frais provisionnés servent à financer l'intervention de tiers dès lors que cela sera rendu nécessaire pour servir l'intérêt des investisseurs (avocats, évaluateurs, experts du domaine d'activité de la société) - les frais de 2% sont restitués aux investisseurs à la fin de l'investissement en cas de non-utilisation de ces derniers.

b) **Où et comment obtenir gratuitement des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur de projet et, l'entité ad hoc**

L'investisseur pourra à tout moment obtenir des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur de projet et l'entité ad hoc en contactant les chargés d'investissement Tudigo par téléphone ou courriel à l'adresse suivante : support@tudigo.co.

c) **À qui et comment l'investisseur peut adresser une réclamation au sujet de l'investissement ou de la conduite du porteur de projet ou du prestataire de services de financement participatif**

L'investisseur peut à tout moment adresser une réclamation de façon gratuite au sujet de l'investissement, de la conduite du porteur de projet ou de Tudigo en déposant une réclamation en suivant la procédure accessible ici ou en contactant directement le service client Tudigo via le courriel suivant : support@tudigo.co.

L'investisseur peut également à tout moment adresser une réclamation en contactant directement le médiateur du crédit de l'Autorité des Marchés Financiers :

- Via le site suivant : http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-lAMF/Presentation.html
- Par téléphone au 01 53 45 60 00
- Par courrier à l'adresse suivante : Autorité des Marché Financiers, 17 Place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	Table de capitalisation pré-opération
ANNEXE 2	Attestation sur l'honneur Président
ANNEXE 3	Table de capitalisation post-opération
ANNEXE 4	Schéma de l'investissement

ANNEXE 1
TABLE DE CAPITALISATION PRE-OPERATION

Le terme fully diluted désigne la prise en compte de toutes les valeurs mobilières qui donneront à terme accès au capital et notamment les BSPCE (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) émis par la société et attribués ou non aux salariés et mandataires sociaux éligible

Actionnaires	Actions	BSPCE	Nominal	Prime d'Emission	Valeur d'une Action	Valeur	% détention	%FD
Fondateurs								
SAINT FLORENTIN PARTICIPATIONS (Julien Parrot	50 980	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	2 039 185,21 €	36,98%	36,17%
Brice Thebaud	500	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	19 999,85 €	0,36%	0,35%
Benoit Droulin	12 111	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	484 436,49 €	8,78%	8,59%
Grégory Lefort	9 325	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	372 997,29 €	6,76%	6,62%
Sous-total Fondateurs	***72 916***	***0***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***372 997,29 €***	***52,89%***	***51,73%***
Investisseurs Historiques - Titulaires ADP								
Théophraste	5 000	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	199 998,55 €	3,63%	3,55%
CIC	5 000	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	199 998,55 €	3,63%	3,55%
Expanso (Groupe Caisse d'Epargne)	19 643	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	785 714,30 €	14,25%	13,94%
Crédit Mutuel Arkéa	10 302	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	412 077,01 €	7,47%	7,31%
BPI	25 000	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	999 992,75 €	18,13%	17,74%
Sous-total Investisseurs Historiques	***64 945***	***0***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***399 997,10 €***	***47,11%***	***46,07%***
ESOP	0	3 100	1,00 €	39,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00%	2,20%
ESOP	***0***	***3 100***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***0,00 €***	***0,00%***	***2,20%***
TOTAL	***137 861***	***3 100***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***772 994,39 €***	***100,00%***	**100%**
TOTAL FULLY DILUTED	***140 961***		***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***5 638 399,10 €***		**100%**

ANNEXE 2
ATTESTATION SUR L'HONNEUR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Déclarations établies en application de l'article 23 paragraphe 9, du règlement UE (2020/1503) du Parlement européen

Soumis à signature électronique le (--).

Le soussigné :

- **Monsieur Julien PARROU** agissant en qualité de représentant de la société Saint Florentin Participations, société à responsabilité limitée au capital de 287.332,60 euros dont le siège social est sis 1 cours Xavier Arnozan – 33000 Bordeaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 530 432 657, elle-même agissant en tant que président de la société HEMERA, société par actions simplifiée au capital de 137.861 euros, ayant son siège social au 132 Rue Fondaudège - 33 000 Bordeaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 818 141 459 (ci-après la « **Société** »)

atteste avoir communiqué des informations claires, précises, véridiques et non trompeuses à la société TUDIGO concernant la Société dans le cadre de la réalisation l'opération de financement participatif diffusée via la plateforme www.tudigo.co (ci-après la « **Plateforme** ») ;

déclare qu'à ma connaissance, aucune information figurant sur les documents mis à disposition des investisseurs via la Plateforme, et notamment à travers la Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement, n'a été omise, n'est manifestement trompeuse ou inexacte ;

atteste être responsable de la rédaction de la Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement, de la note d'investissement et du contenu de la page projet et en général de tous documents mis à disposition des investisseurs régulièrement inscrits sur la Plateforme ;

atteste être responsable de l'intégralité des documents diffusés aux investisseurs en complément des documents ci-dessus visés ;

m'engage à informer Tudigo et les candidats souscripteurs de toute modification substantielle d'activité (acquisition, cession, emprunt...) de la Société qui surviendrait pendant la réalisation de l'opération de financement participatif portée par la Société via la Plateforme ;

certifie que la Société et son ou ses dirigeant(s) ne font l'objet :

- d'aucune procédure judiciaire de quelque nature que ce soit ;
- d'aucune interdiction d'exercer une activité commerciale ;
- d'aucune interdiction de gérer une entreprise ;
- d'aucune faillite personnelle ;

atteste être informé(e) que la divulgation d'informations fausses ou trompeuses est susceptible de m'exposer à des sanctions civiles ou pénales ;

atteste que la Société ne réalise pas d'autres offres de financement participatif concomitamment à celle réalisée sur la Plateforme via une plateforme européenne agréée en qualité de Prestataire de Services de Financement Participatif ;

atteste que la Société n'a pas réalisé d'autres offres de financement participatif ou d'offres visées à l'article L 411-2 1° du code monétaire et financier dans les douze (12) derniers mois dont le montant total serait équivalent ou inférieur à 5 millions d'euros en vue de financer le projet présenté dans le cadre de l'offre numéro 969500YTY9O9JJDIED28-000000145 accessible via la Plateforme ;

Document signé sur le fondement du Règlement UE 2020/1503 – Document signé à la demande de Tudigo, société par actions simplifiée au capital de 278.194,86 euros, dont le siège social est situé 37 rue Thiac à Bordeaux (33 000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 788 438 406, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de prestataire de services de financement participatif.

m'engage, dans le cas où la Société ne serait pas en mesure de réaliser le projet présenté aux investisseurs au terme de l'offre de financement participatif réalisée via la plateforme www.tudigo.co , par exemple du fait de l'incapacité à réunir une partie des financements complémentaires nécessaires à la réalisation du projet présenté, à en informer dans les plus brefs délais la société Tudigo et à rembourser les investisseurs des sommes investies à première demande de Tudigo ;

déclare accepter que la présente attestation soit signée par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique Yousign disponible sur Yousign • La solution de signature électronique et reconnait que l'utilisation de ce processus de signature électronique constitue un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre le signature, la signature électronique et l'acte auquel elle s'attache en application de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

Le : 08 JUIN 2026

SOCIETE HEMERA
Représentée par la société SAINT FLORENTIN PARTICIPATIONS
Elle-même représentée par Monsieur Julien Parrou

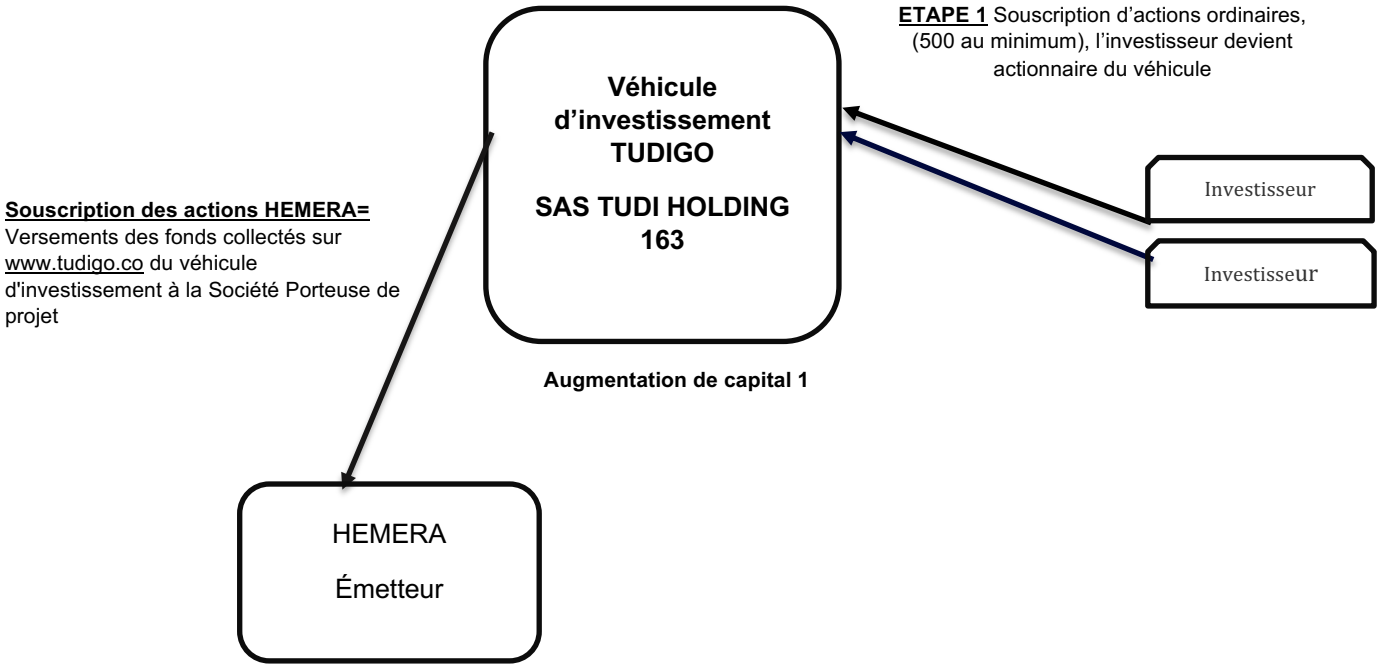
Document signé sur le fondement du Règlement UE 2020/1503 – Document signé à la demande de Tudigo, société par actions simplifiée au capital de 278.194,86 euros, dont le siège social est situé 37 rue Thiac à Bordeaux (33 000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 788 438 406, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de prestataire de services de financement participatif.

ANNEXE 3
TABLE DE CAPITALISATION POST REALISATION DE L'OPERATION

Actionnaires	Actions	BSPCE	Nominal	Prime d'Emission	Valeur d'une Action	Valeur	% détention	Valeur FD	%FD
Fondateurs									
SAINT FLORENTIN PARTICIPATIONS (Julien	50 980	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	2 039 185,21 €	29,07%	2 039 185,21 €	28,57%
Brice Thebaud	500	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	19 999,85 €	0,29%	19 999,85 €	0,28%
Benoit Droulin	12 111	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	484 436,49 €	6,91%	484 436,49 €	6,79%
Grégory Lefort	9 325	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	372 997,29 €	5,32%	372 997,29 €	5,23%
Sous-total Fondateurs	***72 916***	***0***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***2 916 618,84 €***	***41,58%***	***2 916 618,84 €***	***40,86%***
Investisseurs Historiques - Titulaires ADP									
Théophraste	5 000	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	199 998,55 €	2,85%	199 998,55 €	2,80%
CIC	5 000	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	199 998,55 €	2,85%	199 998,55 €	2,80%
Expanso (Groupe Caisse d'Epargne)	19 643	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	785 714,30 €	11,20%	785 714,30 €	11,01%
Crédit Mutuel Arkéa	10 302	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	412 077,01 €	5,87%	412 077,01 €	5,77%
BPI	25 000	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	999 992,75 €	14,26%	999 992,75 €	14,01%
Sous-tota Investisseurs Historiques	***64 945***	***0***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***399 997,10 €***	***37,04%***	***2 597 781,16 €***	***36,39%***
ESOP	0	3 100	1,00 €	39,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00%	123 999,10 €	***1,74%***
ESOP	***0***	***3 100***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***0,00 €***	***0,00%***	***123 999,10 €***	***1,74%***
Investisseurs									
Co-Investisseurs	0	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
SPV TUDIGO	37 500	0	1,00 €	39,00 €	40,00 €	1 499 989,12 €	21,38%	1 499 989,12 €	21,01%
Sous-total Investisseurs	***37 500***	***0***	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	***1 499 989,12 €***	***21,38%***	***1 499 989,12 €***	***21,01%***
TOTAL GENERAL	**175 361**	**3 100**	***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***	**4 816 605,06 €**	**100%**		
Total Fully Diluted	**178 461**		***1,00 €***	***39,00 €***	***40,00 €***			**7 138 388,22 €**	***100%***

ANNEXE 4
SCHEMA DE L'INVESTISSEMENT

Émission d'un maximum de 1 605 000 actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune par le véhicule d'investissement qui seront souscrites par les investisseurs inscrits sur la plateforme wwww.tudigo.co



Émission d'actions ordinaires à 40€ chacune qui seront souscrites par le véhicule d'investissement TUDIGO.

TUDI HOLDING 163 devient actionnaire de HEMERA

Augmentation de capital 2